

LES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

L'accompagnement des entreprises en difficulté implique la mise en œuvre de compétences spécifiques et diversifiées tant sur le plan du traitement préventif de ces difficultés que sur celui de leur traitement judiciaire.

Des compétences pluridisciplinaires

Contexte

La réforme de 2008 a adapté l'environnement juridique des entreprises en difficulté en assouplissant les règles de fonctionnement des procédures collectives.

Toutefois, le cadre juridique reste complexe à gérer.

Intervention amiable

- Assistance juridique :
 - ◆ dans la négociation de plans de redressement
 - ◆ dans le cadre du mandat ad hoc et de la conciliation
 - ◆ dans les rapports avec les mandataires de justice
 - ◆ dans la rédaction des protocoles d'accord
- Formalisation des solutions de redressement par restructuration de l'entreprise débitrice et accompagnement postérieurement à la restructuration

Intervention judiciaire

- Pour les sociétés en difficultés :
 - ◆ analyse des risques financiers, juridiques et fiscaux
 - ◆ assistance dans la déclaration de cessation de paiement et dans le choix de la procédure (redressement ou sauvegarde)
- Pour les repreneurs de sociétés :
 - ◆ assistance dans les relations avec l'administrateur judiciaire, dans l'élaboration de l'offre de reprise et dans la rédaction des actes de cession post jugement
 - ◆ assistance dans la reprise d'actifs de sociétés en liquidation judiciaire

Gestion financière de la mission

- Diagnostic sur les besoins de refinancement de l'activité au regard de ceux déjà en place
- Analyse des possibilités d'apurement du passif s'articulant juridiquement autour d'une procédure collective
- Assistance de l'entreprise dans l'élaboration des prévisions d'exploitation et de trésorerie et dans les relations avec les banques